



Communiqué de presse

83/22

Montreuil, le 11 octobre 2022.

Revalorisations salariales dans les CLCC : un premier pas qui en appelle d'autres !

Dans un contexte de forte inflation (6% depuis 12 mois), Unicancer a eu une enveloppe du ministère de la santé pour augmenter l'ensemble des grilles de rémunération des salarié.e.s des CLCC de 3,06% avec effet rétroactif au 1^{er} Juillet 2022. Dans cette négociation, l'intervention de la CGT a été décisive : Unicancer avait proposé dans un premier temps de revaloriser les grilles sur la base du SMIC au 1^{er} juillet alors qu'il a été revalorisé au 1^{er} août 2022. Les négociateurs.rices de la CGT ont été les seul.e.s à relever cette aberration, qui portait préjudice aux salarié.e.s les plus modestes, et à prendre la parole pour la dénoncer, ce qui a provoqué la suspension des négociations du 20 septembre 2022. Entendue sur sa revendication, la CGT a obtenu quelques jours plus tard une proposition qui tient compte de la bonne base du SMIC.

Signé par toutes les organisations syndicales représentatives de la branche des C.L.C.C. pour un versement à partir du mois de novembre 2022, cet accord est un premier pas qui doit en appeler d'autres !

En effet, depuis un an, le prix de l'énergie a augmenté de près de 30 %, l'alimentation de 7,9% et les produits manufacturés de 3,5 %. L'impact direct de ces augmentations est désastreux sur le niveau de vie des salarié.e.s qui ont un faible revenu, car ces biens de consommation représentent l'essentiel de leur budget « dépenses ».

De plus, en raison de départs importants de salarié.e.s, des centaines de postes sont vacants, notamment dans les services soignants et les soins prodigués aux patient.e.s se dégradent au même rythme que les conditions de travail des salarié.e.s.

Dans un contexte d'inflation subie de façon virulente par les bas salaires en particulier et un manque de personnel, la CGT demande l'ouverture urgente de négociations salariales au sein de la branche Unicancer. Nous appelons aussi les employeurs à s'engager sur leurs fonds propres et qu'ils arrêtent de se cacher derrière les enveloppes octroyées par les pouvoirs publics pour augmenter les salaires ou distribuer les Ségur 1 et 2.

Les syndicats CGT des Centres de Lutte Contre le Cancer réclament a minima une augmentation de 2 400 €/an pour le personnel non praticien et de 500 €/an pour le personnel praticien.

Un refus serait une injure catastrophique adressée aux salarié.e.s, et nous n'osons pas en imaginer les conséquences désastreuses sur leur moral, ni ses répercussions sur le recrutement.